

République française  
Département SOMME  
Pôle métropolitain du Grand Amiénois

**COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS**

**Séance du 11 septembre 2018**

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>48</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Vote</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A l'Unanimité</td> </tr> <tr> <td>Pour : 48</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention : 0</td> <td></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	38	Qui ont pris part au vote	48	Vote		A l'Unanimité		Pour : 48		Contre : 0		Abstention : 0		<p>L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de la doyenne d'âge. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le trente août deux-mille dix-huit.</p>
Conseillers en exercice	52																
Présents	38																
Qui ont pris part au vote	48																
Vote																	
A l'Unanimité																	
Pour : 48																	
Contre : 0																	
Abstention : 0																	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 18/09/18</p> <p>Et publication le : 18/09/18</p>	<p><b>Présents</b> : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, Mmes RODINGER, BOHAIN, M.M. HERNANDEZ, DESSEAUX, RENAUX, Mme FINET, M. CANDELA, Mmes PINON, BRIAULT, M.M. SOMON, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, BOULANGER, Mmes MARCEL, MAILLART, M.M. AMARA, WATELAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANÇOIS, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, STOTER, LEFEUVRE, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p> <p><b>Excusés, absents</b> : M.M. LORIC, GERARD, DELNEF.</p> <p><b>Pouvoirs</b> :</p> <p>M. CANDELA à M. DESSEAUX M. DEBART à M. RENAUX Mme HAMADI à M. SAVREUX Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT M. VILLAIN à M. LEPERS M. CLAISSE à Mme FOURÉ M. DEFLESSELLE à M. MAGNIER Mme VERRIER à M. GEST M. DE WITASSE THEZY à Mme PINON M. DESTOMBES à M. BLEYAERT</p>																

	Mme DE WAZIERS à M. DESFOSSÉS M. LOGNON à M. FRANÇOIS
M. CANDELA (pouvoir à M. DESSEAU) a quitté la séance à 10h40 Mme FOURÉ a quitté la séance à 11h05 M. MERCUZOT a quitté la séance à 11h13 M. SOMON a quitté la séance à 11h13 Mme PINON a quitté la séance à 11h25 Mme MAILLART a quitté la séance à 11h25	
<b>Début de la séance</b> : 9h46 <b>Fin de la séance</b> : 11h30	
Le compte-rendu analytique de la séance du 11 septembre 2018 sera affiché le 19 septembre 2018	
<b>Séance présidée par</b> : Mme Colette FINET, doyenne d'âge, puis par M. Alain GEST, Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois.	

**DÉLIBÉRATION 2018/18**

**OBJET : Election des vice-présidents et installation du bureau**

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 portant création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;  
Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 4 des statuts du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;

Considérant que les vice-présidents sont élus dans les mêmes formes que le Président, le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des vice-présidents,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois décide,**

**Article 1 :** la création de 10 postes de vice-présidents est adoptée à l'unanimité.

**Article 2 :** l'élection du vice-président en charge du SCOT et de l'Urbanisme a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Monsieur Jean-Michel MAGNIER a obtenu	: 47 voix

**Article 3 :** l'élection du vice-président en charge du PCAET – Transition écologique a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 4
Suffrages exprimés	: 44
Majorité absolue	: 23
Monsieur Franck BEAUVARLET a obtenu	: 44 voix

**Article 4 :** l'élection du vice-président en charge du Conseil de Développement en Commun a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Monsieur Jean-Jacques STOTER a obtenu	: 47 voix

**Article 5 :** l'élection du vice-président en charge du Développement Economique a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Monsieur Alain BABAUT a obtenu	: 47 voix

**Article 6 :** l'élection du vice-président en charge du Tourisme a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 3
Suffrages exprimés	: 45
Majorité absolue	: 23
Monsieur Pascal FRADCOURT a obtenu	: 45 voix

**Article 7 :** l'élection du vice-président en charge de la Mobilité a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés	: 46
Majorité absolue	: 24
Monsieur Pascal RIFFLART a obtenu	: 46 voix

**Article 8 :** l'élection de la vice-présidente en charge de l'Emploi et de l'Insertion a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Madame Bénédicte THIEBAUT a obtenu	: 47 voix

**Article 9 :** l'élection du vice-président en charge de la Santé a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Monsieur Youssef AMARA a obtenu	: 47 voix

**Article 10 :** l'élection de la vice-présidente en charge des Ressources Humaines a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 1
Suffrages exprimés	: 47
Majorité absolue	: 24
Madame Brigitte FOURE a obtenu	: 47 voix

**Article 11 :** l'élection du vice-président en charge des Finances, Services et Ingénierie Mutualisés a donné les résultats suivants :

Votants	: 48
Bulletins blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés	: 46
Majorité absolue	: 24
Monsieur Michel VILLAIN a obtenu	: 46 voix

**Article 12 :** Monsieur MAGNIER, Monsieur BEAUVARLET, Monsieur STOTER, Monsieur BABAUT, Monsieur FRADCOURT, Monsieur RIFFLART, Madame THIEBAUT, Monsieur AMARA, Madame FOURÉ, Monsieur VILLAIN sont installés dans leurs fonctions.

**Article 13 :** La composition du bureau est adoptée à l'unanimité comme suit : le président et les 10 vice-présidents.

**Article 14 :** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission  
en préfecture en date du .../.../... et de sa  
publication en date du .../.../...  
19/09/18

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président



Le Président,  
Alain GEST

Alain GEST

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens.